

Collectif Soutien Rroms Côte d'Or
Chez Agnès Denis
44 Rue Verrerie
21000 Dijon

À : Monsieur Le Préfet de Côte d'Or,
Monsieur Le Sénateur Maire de Dijon,
Monsieur le Président du Conseil Général de Côte d'Or,

Dijon, le 23 février 2009.

Messieurs,

La situation des Rroms dans l'agglomération dijonnaise est particulièrement difficile et non gérée à ce jour. Ils vivent par des froids hivernaux dans des locaux dans lesquels il leur est refusé tout confort (eau et électricité...), sont maintenus dans une situation de précarité, et menacés d'expulsion de leurs logements, ainsi que du territoire français par les autorités.

- Concernant la précarité de leur situation :

Depuis 2 ans maintenant, leurs pays d'origines, généralement la Roumanie et la Bulgarie, sont membres de l'Union Européenne. Mais les ressortissants de ces pays, s'ils peuvent circuler et théoriquement s'installer en France, rencontrent toujours dans la pratique des discriminations systématiques en ce qui concerne l'accès au logement, au travail et à des droits sociaux et médicaux. En ce qui concerne le travail, tant d'obstacles sont mis à leur embauche éventuelle qu'il est quasiment impossible à un employeur de les embaucher du fait de la complexité des dossiers de demandes d'autorisation et des délais inacceptables pour recevoir une réponse. La Taxe de 900 euros qu'un employeur est par ailleurs tenu de verser pour toute embauche de ces ressortissants est évidemment extrêmement dissuasive. Ce type de mesures restrictives d'accès à l'emploi sont levées depuis le 01/01/09 en Espagne, au Portugal ou en Grèce, mais la France s'y refuse encore.

Suite au « Sommet Européen des Rroms », le 16 septembre 2008, un certain nombre de mesures ont été préconisées « pour une politique intégrée en faveur des Rroms et Gens du Voyage ». (Référence: 2007/2145 INI). Malgré les obstacles à l'échelle nationale contre lesquels nous protestons, nous, associations et particuliers, pensons qu'il est possible aussi, en partant de l'échelon local, de rendre plus décentes la vie de plusieurs de ces familles Rroms. Celles-ci ont déjà fui la précarité et la discrimination dans leur pays, et souhaitent pouvoir vivre à Dijon.

- Concernant les risques d'expulsion :

Le propriétaire des maisons des 6 et 8 avenue de Langres pourra faire valoir ses droits à compter du 16 mars. Or, à notre connaissance il n'existe pas de programme immobilier exigeant la libération de l'espace à la mi-mars, sauf à vouloir absolument jeter à la rue ces familles dont plusieurs avec de jeunes enfants scolarisés. Il est du ressort de la Préfecture et de la Mairie de faire suspendre cette expulsion, en l'absence de projet urgent, de propositions alternatives de logements et tant qu'elle risque de dégrader encore les conditions de vie des personnes concernées.

Sur ce point, nous souhaitons que des contacts soient rapidement pris entre pouvoirs publics, propriétaires, population Rrom concernée et associations qui la soutiennent pour :

- a) permettre le maintien des habitants dans les maisons de l'avenue de Langres au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire, de manière à respecter la scolarisation des enfants

- b) profiter de cette période pour élaborer une solution plus satisfaisante pour le respect et la dignité des personnes. Car s'il est vrai que la réponse en terme de logement social est difficile, nous pensons qu'il est possible, dans l'agglomération, d'ouvrir des lieux transitoires de vie (appartements, foyers, mobile homes...). Dans d'autres villes ou régions, de telles initiatives sont déjà prises dans cette direction.

C'est pourquoi une délégation de notre réseau de soutien souhaite vous rencontrer de toute urgence pour trouver avec vous les moyens et les conditions pour leur assurer des logements, permettre aux familles de continuer à envoyer leurs enfants dans les écoles et de vivre dignement dans l'autonomie.

À cette occasion, il nous semble également important de poser, avec vous, le problème urgent du suivi social et de l'accompagnement indispensable de ces familles dans l'agglomération (à notre connaissance, le CCAS de Dijon n'assure actuellement aucun suivi de ces familles malgré les démarches engagées).

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sénateur Maire et Monsieur le Président du Conseil Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Collectif Soutien Rroms Côte d'Or

Premiers signataires au 23 février 2009

- Action Catholique Ouvrière
- Association de Soutien des Travailleurs Immigrés
- **A.T.T.A.C**
- **CIMADE**
- **C.G.T. Educ'action**
- **Collectif « Un toit pour toi »**
- Confédération National du Travail
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- Fédération Syndicale Unitaire
- Ligue des Droits de L'Homme
- Mouvement de la Paix
- Mouvement pour une Alternative Non- violente
- Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
- Pastorale des Migrants
- Réseau Université Sans Frontières
- Réseau Education Sans Frontières